

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2023

Le 16 janvier 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS, Muriel DELAGE et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : M. Florian PARRA et Mme Florence PAYS,

Pouvoir : Mme Florence PAYS à Mme Muriel DELAGE

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

Deux personnes présentes dans le public.

Monsieur le Maire indique qu'un membre du conseil est présent en visioconférence.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Astrid ZANUTTO a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 décembre 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Ecole	15/11/2022	Signature du devis Edumoov pour l'école d'un montant de 135 € pour 4 années d'abonnement.
Devis	15/11/2022	Signature du devis d'abonnement à Panneau Pocket pour une durée d'un an pour un montant de 180 €.
Festivités	16/11/2022	Signature du devis d'Interouge pour l'achat de barnums pliants pour un montant de 2 030 €.
Devis	22/11/2022	Signature du devis de 61,44 € de la Société TAUPINARD pour l'achat de plaque signalétique numéro de Rue pour les habitants du Ruisseau de Char.
Devis	23/11/2022	Signature du devis de 496,56 € de la Société NEIR pour le remplacement de la batterie du défibrillateur.
Festivités	24/11/2022	Arrêté n°2022/114 portant restriction de la circulation sur la Place Paul Liobat et la Place de l'Eglise, du 30 novembre au 05 décembre, à l'occasion du Marché de Noël.

Personnel	28/11/2022	Arrêté n° 2022/115 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 26 novembre au 16 décembre 2022.
Personnel	05/12/2022	Arrêté n° 2022/116 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 30 novembre au 30 décembre 2022.
Football	04/12/2022	Arrêté n° 2022/117 rendant le terrain de football impraticable le 04 décembre 2022 en raison des conditions météorologiques.
Devis	16/12/2022	Signature de devis d'Electricité Générale de 458,14 € pour le remplacement d'un radiateur dans le logement sis 1 Rue des Rameaux.
Ecole	16/12/2022	Signature du devis de la Société de Transport KEOLIS pour le transport des élèves de l'école à la piscine de Thiers avec un cout de 99 € par trajet aller/retour.
Personnel	19/12/2022	Arrêté n° 2022/118 portant mise en congé de maladie ordinaire d'un agent du 17 décembre 2022 au 22 janvier 2023.
Travaux	21/12/2022	Arrêté n° 2022/119 portant restriction de la circulation aux Querres pendant les travaux de branchement au réseau d'eau potable, du 02 au 12 janvier 2023.
Travaux	23/12/2022	Arrêté n° 2022/120 portant restriction de la circulation au lieu-dit Le Beaudinet à compter du 02 janvier 2023 et pour une durée de 45 jours pour permettre la création de ligne ENEDIS.
Devis	23/12/2022	Signature de devis d'Electricité Générale de 458,14 € pour le remplacement d'un radiateur dans le logement sis 1bis Rue des Rameaux.
Personnel	03/01/2023	Signature d'un Contrat à Durée Déterminée pour le remplacement d'agent à l'école du 03 au 22 janvier 2023 pour une durée hebdomadaire de 31h00.
Personnel	03/01/2023	Arrêtés n° 2023/01 à 2023/05 portant augmentation du minimum de traitement indiciaire suite à la hausse du SMIC pour plusieurs agents à compter du 1er janvier 2023.
Devis	11/01/2023	Signature du devis de DORAT VERTS LOISISRS pour l'achat de lames de désherbage pour le Cultivion pour un montant de 410,11 €.
Ecole	11/01/2023	Signature d'une dérogation scolaire pour la rentrée 2023/2024 pour un enfant domicilié à Chavaroux.

Arrivée de Madame Laurence SOULERAS à 20h41.

II-1°) Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission.

Suite à la démission de Mme Anne-Laure CIBERT en date du 06 janvier 2023, Monsieur le Maire propose de remplacer le poste vacant.

Il précise que ce nouvel adjoint obtiendra la place n° 4 dans le tableau des adjoints au Maire.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un se présente à ce poste.

Monsieur Loïc MORTHON se propose candidat à ce poste.

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art L.65 du code Electoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Monsieur Loïc MORTHON a obtenu huit voix (08).

Monsieur Loïc MORTHON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Quatrième Adjoint et immédiatement installé.

II-2°) Rectification du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que suite à l'élection du nouvel adjoint il convient de remettre à jour le tableau du conseil municipal ainsi que les différentes commissions communales et communautaires.

Il est proposé les modifications suivantes :

La commission « actions sociales et affaires économiques » devient commission « affaires économiques et nouveaux habitants ». Monsieur Loïc MORTHON devient le Président de cette commission.

La partie « actions sociales » sera intégrée au CCAS.

Lors de la prochaine réunion du CCAS il sera procédé à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Madame Stéphanie BURIAS fait part de son souhait de devenir membre du CCAS.

Monsieur Loïc MORTHON intègre les commissions :

- « Affaires générales et finances »,
- « Travaux voirie environnement et agriculture »

Madame Astrid ZANUTTO intègre la commission « Travaux voirie environnement et agriculture ».

Madame Astrid ZANUTTO devient co-Présidente avec Madame Laurence SOULERAS de la commission « personnel communal ».

Elle prend aussi le rôle de délégué local au CNAS.

Monsieur Loïc MORTHON intègre la commission communautaire thématique n° 9 : mobilité et transition énergétique ».

Il sera demandé à la Communauté de Communes Plaine Limagne de bien vouloir modifier les adresses mails des membres des commissions et d'envoyer en copie au secrétariat de mairie les dates des différentes réunions des commissions.

III-1°) Cimetière communal – reprise de concession – acquisition foncière

Monsieur le Maire explique qu'il devient urgent de prendre une décision. En effet le cimetière est presque plein.

2 solutions sont possibles, soit une reprise des concessions abandonnées, soit l'acquisition d'une partie du terrain situé au fond du cimetière pour un agrandissement.

Les 2 sont également réalisables.

La parcelle située au fond du cimetière appartient à une personne habitant la Commune. Des discussions avaient déjà eu lieu il y a de nombreuses années (avant le remembrement) et les propriétaires c'étaient engagés à vendre une partie de leur parcelle à la Commune. Cet accord est toujours valable.

Une demande a été faite auprès de la notaire de Puy-Guillaume pour connaître la valeur de ce terrain et les démarches à effectuer pour cet achat.

M. le Maire et M. Bernard GOLFIER seraient plutôt favorable à laisser le cimetière en herbe.
Mme Laurence SOULERAS n'est pas du même avis, elle propose dans ce cas de faire des allées de circulation. Elle explique qu'en cas de pluie, l'herbe n'est pas le plus pratique.
M. Anthony FAVIER explique que de plus en plus de communes aux alentours enherbent leur cimetière.
M. le Maire précise qu'aucune décision ne sera prise pour l'instant. Il propose de faire venir des entreprises pour des devis d'aménagement notamment pour la clôture.
Mme Muriel DELAGE indique qu'il n'est pas forcément nécessaire de faire un mur en parpaing.
M. le Maire précise que plusieurs solutions existent, panneaux rigides, grillage...
M. le Maire indique que la parcelle qui serait acquise ferait environ 5 000 m².

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie PRODEL pour des explications sur la reprise de concessions abandonnées.

Madame Sophie PRODEL explique que cette démarche dure environ 1 an au lieu de 3 années auparavant. Il faut dans un premier temps répertorier les concessions qui semblent abandonnées. Un constat est dressé

avec une personne assermentée. Un courrier est alors envoyé aux familles concernées et un panneau est affiché sur la concession ainsi que dans plusieurs endroits du cimetière pour informer des reprises en cours. Une fois le délai légal écoulé, soit des personnes se sont manifestées et souhaitent garder la concession et dans ce cas s'engagent à l'entretenir, soit les personnes n'ont pas répondu ou ne souhaitent pas conserver la concession et la reprise peut alors se faire.

Monsieur le Maire propose de voter ce jour pour l'achat d'une partie de la parcelle jouxtant le cimetière. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition
Une délibération fixant le prix d'achat sera prise lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de demander des devis d'aménagement à 2 paysagistes et 2 entreprises de travaux publics.

III-2°) Adhésion à la mission obligatoire de médiation :

Monsieur le Maire explique que le centre de gestion propose de mettre en place une mission obligatoire de médiation à destination des agents municipaux.
Le coût de la prestation est de 60 € par heure de médiation effectuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette adhésion.

Monsieur le Maire précise que cette mission ne concerne que les agents et pas les élus.

IV-1°) Suppression du reversement de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire explique que la loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2022 a supprimé le caractère obligatoire du partage de la taxe d'aménagement. Notamment grâce à l'action de Madame la Député Christine PIRES BEAUNE.

IV-2°) Remboursement du transport scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire propose de renouveler le remboursement des frais engagés par les parents pour l'année scolaire 2022/2023 à hauteur de 50 %.

Il donne la parole à Madame Astrid ZANUTTO.

Elle explique que les tarifs du bus scolaire sont fixés selon une tarification solidaire mise en place par la Région AURA.

Elle indique que la Commune de Luzillat n'a pas mise en place ce dispositif.

Monsieur le Maire précise que ce dispositif a été mis en place pour palier au fait que les parents sont dans l'obligation d'utiliser le transport scolaire en raison du RPI.

Madame Astrid ZANUTTO indique que tous les parents ne font pas la demande.

De la communication sera faite notamment sur Panneau Pocket.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement à hauteur de 50 % des frais engagés pour le transport scolaire 2022/2023.

Monsieur le Maire fait un aparté sur la cantine scolaire. Il propose d'évoquer lors du prochain conseil municipal les dépenses liées à la restauration scolaire. En effet le montant budgétisé pour l'année 2022 a été utilisé dans son intégralité (reste une soixantaine d'euros). Une hausse du prix des repas sera sans doute nécessaire.

Mme Laurence SOULERAS demande s'il n'y a pas trop de stock.

Mme Astrid ZANUTTO lui répond que la cantinière ne fait pas de stock.

M. le Maire rajoute que le stock et les quantités sont bien gérés.

M. le Maire indique que lors de la réunion de la commission finances certains postes de dépenses seront examinés.

Mme Laurence SOULERAS précise qu'il est difficile de se projeter sur les futures hausses de l'année 2023.

V-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Elle précise qu'une réunion aura lieu début février pour la préparation du budget 2023 qui doit être voté avant le 15 avril.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

Madame Astrid ZANUTTO indique qu'elle s'est rendue à une réunion de la commission thématique de la CCPL « culture et lecture publique ».

Elle précise qu'un budget de 25 000€ sera voté pour les manifestations d'envergure.

Elle indique que les fêtes de villages sont exclues du dispositif.

Elle explique que les associations peuvent dorénavant mettre elles-mêmes sur le site internet de la Communauté de communes leurs manifestations. La procédure sera transmise aux associations limonaises par le secrétariat de mairie.

Monsieur Loïc MORTHON trouve que c'est une bonne chose car la Communauté de Communes jusqu'à présent ne communique pas sur les manifestations extérieures.

Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission se réunira le 24 janvier 2023 à 19h00.

A l'ordre du jour seront examinés les devis pour le changement de 2 poteaux d'incendie (3 543 € chacun) et la réparation d'un 3^{ème}. Ainsi que des devis des travaux divers dans la Commune.

Monsieur le Maire précise que les frais pour le remplacement des 2 poteaux seront supportés par le budget investissement.

Mme Laurence SOULERAS indique que ces dépenses sont très élevées et que le budget est serré.

M. le Maire précise qu'il y a plus de possibilités en budget d'investissement qu'en budget de fonctionnement

Commission Fêtes Sport et Associations :

Une réunion du bureau du comité des fêtes aura lieu le 17 janvier 2023 afin de préparer la réunion du 25 janvier 2023 qui se tiendra à la salle des fêtes.

V -2°) Communications du Maire :

Monsieur le Maire demande si les heures des réunions conviennent à tous.

Après concertation, les conseils municipaux se tiendront à 20h avec possibilité de visioconférence pour Madame Florence PAYS.

Les réunions des commissions communales se tiendront à 18h30.

Les dates des prochaines réunions du conseil seront envoyées à chacun prochainement.

Espace sans tabac :

La ligue contre le cancer propose de mettre en place une convention pour un espace sans tabac dans la Commune. L'enceinte extérieure de l'école et le parc de jeux sont des lieux propices.

Il suffit de passer une convention avec la ligue et d'installer des panneaux.

Ce projet sera examiné lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Inauguration RD 43 :

Pour rappel elle aura lieu le 23 février 2023 à 10h en présence de Monsieur Lionel CHAUVIN, Président du Département.

Suite à plusieurs remarques, il sera fait remonter au Département le problème du marquage au sol mal fait à la sortie de Limons direction Luzillat.

Terrain rue du Pont :

Des tuyaux du réseau d'assainissement passent dans une parcelle privée rue du Pont ce qui engendre des odeurs désagréables pour les riverains. Aucune servitude n'a été inscrite. De plus suite à un dysfonctionnement du déversoir d'orage, lors de fortes pluies, le trop plein du réseau d'assainissement déborde dans cette parcelle. Afin de palier à ce problème Monsieur le Maire propose que la Commune acquière cette parcelle.

Le problème sera étudié lors de la prochaine réunion avec SOCAMA

Monsieur Patrick MARCADIÉ, présent dans le public, demande la parole. Monsieur le Maire lui donne. Il précise que le déversoir d'orage de la rue de l'Allier a le même problème.

Monsieur le Maire propose d'attendre la visite de SOCAMA pour prendre une décision.

Aménagement de la Place de l'Eglise :

Une subvention du FIC de 40 % sera demandée. Le budget maximum envisageable serait de 150 000 €. L'architecte a fait une proposition mais il reste des points à revoir.

Afin de demander une subvention au titre de la DETR 2023, la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le mardi 07 février 2023 à 20h00.

Rdv avec l'inspecteur de l'éducation nationale :

Un échange a eu lieu en présence de Monsieur Claude Raynaud et Monsieur COLONEL, Inspecteur de l'Education Nationale, concernant le RPI.

Une fermeture de classe est probable. En effet 20 élèves de CM2 vont quitter le RPI en septembre 2023 et malheureusement il y a peu d'entrée en PS.

L'inspecteur proposait de fermer une classe à Limons et de garder les cinq de Luzillat. Après discussion il est convenu que la classe fermée pourrait être sur l'école de Luzillat et que les CP pourraient venir à Limons.

Une mobilisation des élus locaux sera faite en cas de fermeture.

Réserve naturelle :

Un projet de réserve naturelle est en cours sur la Commune et concernera 400 hectares à Limons (600 hectares en tout). Madame la Sous-Préfète viendra en mairie expliquer le projet prochainement car la Commune est très impactée par cette réserve.

M. Sébastien MONTALBAN demande quelles seront les zones concernées ?

M. le Maire lui indique que pour l'instant il n'a pas d'information.

M. Anthony FAVIER demande quel impact cette réserve aura sur la Chasse ?

M. le Maire indique que certaines zones sont déjà impactées par d'autres restrictions.

M. Anthony FAVIER se questionne sur la surpopulation de sanglier lorsque la chasse est interdite dans des zones protégées.

M. Sébastien MONTALBAN explique que la commune est déjà impactée par la zone NATURA 2000 qui apporte peu d'avantage.

M. Anthony FAVIER trouve que les agriculteurs sont beaucoup impactés par ces mesures.

M. le Maire attend de voir le projet exact.

M. Sébastien MONTALBAN indique que 400 hectares sur la Commune qui s'étend sur 1200 hectares c'est énorme.

M. le Maire explique que ce projet de réserve naturelle peut être attrayant économiquement pour la Commune.

M. Antony FAVIER ne rejoint pas son point de vue.

Coût marché de Noël 2022 :

Le coût total pour le marché de Noël 2022 est de 1 431.26 € dont 733 € sur le budget investissement.

Ralentisseur port de Ris :

Madame Muriel DELAGE explique que dans une commune proche, des coussins berlinois qui avaient été installés ont dû être enlevés à cause du bruit qu'ils provoquaient.

M. Loïc MORTHON rajoute que c'est dangereux pour les motards.

M. le Maire explique que c'est la seule solution pour l'instant, que les chicanes ne servent à rien si personne n'arrive en face.

Mme Muriel DELAGE rappelle que la vitesse est vraiment excessive.

Madame Josette MOULIN, présente dans le public, explique que depuis les travaux de mise en place de plateaux ralentisseurs aux alentours de l'école, certains conducteurs empruntent la Rue de l'allier et la Rue du Thuy pour les éviter et cela à vive allure. Elle indique également que les chasseurs roulent très vite Rue de l'Allier.

Monsieur le Maire indique qu'il faut attendre les travaux d'assainissement du Port de Ris pour un aménagement de la RD 43.

Monsieur Patrick MARCADIÉ, présent dans le public, indique que les livreurs roulent trop vite.

V -3°) Questions diverses :

- Monsieur Sébastien MONTALBAN indique qu'il s'est rendu à une réunion sur la voie verte mais qu'aucune information nouvelle n'a été communiquée.
- Madame Muriel DELAGE demande si le but du terrain d'entraînement qui a été vandalisé peut-être déplacé ? Monsieur le Maire lui répond que cela sera vu sur place avec les agents.
- Madame Muriel DELAGE précise que l'USL a déplacé la date du repas au 12 mars 2023. Et qu'un tournoi aura lieu le 10 juin 2023 au stade.

- Monsieur Patrick MARCADIÉ, présent dans le public, explique que dans une commune similaire à la Limons, plus de subvention sont accordées.
Monsieur le Maire lui indique que cela dépend des projets et que pour Limons, toutes les subventions connues sont demandées.

La séance est levée à 22h44.

Astrid ZANUTTO



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons